Parentraide Cancer
BP 80010 - 33037 Bordeaux cedex
06 17 98 11 55
parentraide.cancer@gmail.com

Charte du bénévole

Tout bénévole accueilli et intégré dans l'association Parentraide Cancer se voit remettre la présente charte. Elle définit le cadre des relations et des règles qui doivent s'instituer entre les responsables de l'association et les bénévoles.

1. LA MISSION DE L'ASSOCIATION PARENTRAIDE CANCER

L 'association a pour but :
- le soutien moral et matériel des parents, et leur enfant atteint ou ayant été atteint de leucémie ou de tumeur cancéreuse.
- l'amélioration des conditions de vie des enfants et de leur famille séjournant à l'hôpital
- l'aide à la recherche
- l'aide à l'acquisition de matériel
- la création d'un réseau d'adhérents disponible dans le sud-ouest
- l'information et l'encouragement aux don du sang, de plaquettes et de moelle.

2. ETRE BENEVOLE DE L'ASSOCIATION PARENTRAIDE CANCER

Etre bénévole, c'est s'engager en dehors de son cadre habituel de travail, pour la défense d'une cause et s'y investir en apportant de son temps, son expérience et ses compétences, sans chercher de contrepartie financière ni à satisfaire une quelconque ambition personnelle. C'est également partager les valeurs et les idéaux de l'association et en respecter les règles de fonctionnement :

- Adhérer à l'association en réglant la cotisation annuelle (voir règlement intérieur)
- Avoir une participation régulière : Une présence régulière permet de tisser des liens avec les autres membres de l'association et le personnel soignant ce qui permet d'établir un réel travail d'équipe.
- Etre ponctuel : être ponctuel aux permanences, permet de partager en équipe toutes les informations nécessaires à l'organisation et à la mise en œuvre d'une permanence de qualité.
Etre ponctuel aux réunions permet aussi de se tenir informé de l'actualité de l'association et de l'hôpital où nous intervenons.

Parentraide Cancer
BP 80010 - 33037 Bordeaux cedex
06 17 98 11 55
parentraide.cancer@gmail.com

Parent'R'aide Cancer
une écoute, un lien, un soutien

.
- Etre en forme physique : **une personne malade ne peut pas participer aux permanences et « café-croissants » ou à toute animation au contact des enfants dans le service**. En cas de rhume, d'état grippal, s'abstenir de venir.
- Faire preuve de neutralité : Etre neutre sur tous les plans (politiques, religieux, culturels, etc.)

La place des bénévoles dans le projet associatif.

Dans le cadre de la mission de soutien aux parents d'enfants atteints de cancer, le rôle et les missions des bénévoles sont pluridisciplinaires :

Les permanences, les « café-croissants » et animations à l'hôpital

Les permanences, les « café-croissants » et animations se déroulent à l'hôpital des enfants de Pellegrin suivant un planning validé en CA et certaines actions ponctuellement dans les hôpitaux périphériques de la région, en accord avec les établissements.

Le **Conseil d'Administration** se réserve le droit de mettre un terme temporairement ou définitivement à la participation d'un nouveau bénévole s'il considère que ce dernier ne répond pas aux engagements cités ci-dessus.
Par ailleurs, tout nouveau bénévole est libre, à tout moment, de quitter l'association s'il en émet le souhait et après en avoir informé toutes les personnes du Conseil d'administration par mail ou par téléphone.

Les bénévoles à l'hôpital ont pour mission l'accompagnement de l'enfant et de sa famille au sein du service en collaboration avec les soignants.
Ils s'engagent à signer la Charte du bénévole accompagnant.

Dans le cadre des permanences, « café-croissants » et animations dans le service, les bénévoles accompagnants s'engagent à porter un signe d'appartenance à l'association (badge, écharpe..)

Les manifestations
Afin de récolter des fonds, l'association Parentraide Cancer organise différentes manifestations tout au long de l'année.

Les actions visant à informer le public
Par ailleurs des actions sont menées ponctuellement afin d'informer le public sur le but de notre association et sur la connaissance et les conséquences du cancer sur les enfants et leur famille.

Dans le cadre de la mission d'information et de sensibilisation au don de soi (plaquettes, sang et moelle

Parentraide Cancer
BP 80010 - 33037 Bordeaux cedex
06 17 98 11 55
parentraide.cancer@gmail.com

osseuse), le rôle et les missions des bénévoles sont plus particulièrement axées sur la promotion du don de plaquettes sanguines et de moelle osseuse sur le terrain via des interventions, des stands, et tout autres moyens visant à toucher le plus grand nombre.

Le rôle des bénévoles lors de ces manifestations et actions est axé sur l'organisation avant, pendant et après les manifestations.
Ils s'engagent :
- A participer à au moins 1 manifestation ou action par an.
- A respecter les règles de fonctionnement et de sécurité.
- Agir avec sérieux et régularité sur les manifestations.

Lors des manifestations et actions menées à l'extérieur de l'hôpital, les bénévoles s'engagent à porter le t-shirt de l'association afin d'être identifiés par les familles, les soignants, les autres associations, le public.

3. LES DROITS ET LES ENGAGEMENTS DES BENEVOLES

1. Les droits des bénévoles
L'association Parentraide Cancer s'engage à l'égard des bénévoles :

→ À les informer sur les finalités de l'association, le contenu des projets associatifs, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités lors de réunions organisées par l'association.

→ À leur confier, bien sur en fonction de ses besoins propres, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité,
→ À définir les missions, responsabilités et activité de chaque bénévole

→ À assurer leur intégration et leur formation par les moyens adaptés à la taille de l'association
→ À organiser des points fixes réguliers sur les difficultés rencontrées

L'association, sur un motif valable, conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

2. L'engagement des bénévoles

L'activité bénévole est librement choisie. Il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail entre l'association Parentraide Cancer et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le

Parentraide Cancer
BP 80010 - 33037 Bordeaux cedex
06 17 98 11 55
parentraide.cancer@gmail.com

respect des règles et des consignes. L'activité bénévole est gratuite

4. LES DIX REGLES DU BENEVOLE PARENTRAIDE CANCER

Le bénévole s'engage à :

1. à adhérer à l'association en réglant une cotisation (montant : voir règlement intérieur)
2. respecter le but et l'éthique de l'association,
3. soutenir l'association dans l'accomplissement de ses principaux objectifs avec régularité (permanences, manifestations, actions et animations)
4. respecter son organisation, son fonctionnement et la présente charte,
5. respecter les statuts de l'association ainsi que le règlement intérieur
6. collaborer avec les autres acteurs de l'association : dirigeants et autres bénévoles,
7. ne pas délivrer de données confidentielles,
8. consulter régulièrement le site de l'association www.parentraide-cancer.org et venir aux réunions afin de se tenir informé des actions de l'association pour une participation éventuelle aux permanences, manifestations et animations.
9. suivre régulièrement les formations proposées,
10. respecter les consignes de discrétion et les règles de secret de l'association dans le cadre de sa mission
11. se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association.

Les bénévoles sont libres de quitter l'association à tout moment, mais s'engagent dans toute la mesure du possible, à respecter un **délai de prévenance raisonnable d'un mois**.

Parentraide Cancer
BP 80010 - 33037 Bordeaux cedex
06 17 98 11 55
parentraide.cancer@gmail.com

Coupon à remettre lors de l'adhésion en tant que bénévole de l'Association Parentraide Cancer

Je soussigné(e),
Demeurant
téléphone :
adresse email :

Reconnais avoir reçu un exemplaire de la Charte du bénévole de l'Association Parentraide Cancer, et au besoin celle du bénévole accompagnant, en avoir pris parfaitement connaissance par la lecture et déclare en accepter tous les termes.
Je reconnais n'être lié à l'Association Parentraide Cancer par aucun contrat de travail ou engagement d'aucune sorte qui pourrait à quelque titre que ce soit s'apparenter à un contrat de travail, ni me mettre sous le contrôle de l'association ou sous sa responsabilité.
Je m'engage à respecter la finalité et l'éthique de l'association, à soutenir l'association dans l'accomplissement de ses principaux objectifs
Je m'engage à respecter l'organisation de l'Association, ses Statuts et son fonctionnement et à collaborer avec tous les autres acteurs de l'Association (dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles).
Je m'engage à assurer avec sérieux, discrétion et régularité mon activité de bénévole.

A

Le

Signature (faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé")